

Désolé,
Dans l'intérêt du service, j'ai le regret
de vous informer que le 25 décembre,
vous ne le passerez plus avec votre famille
comme vous l'aviez prévu.
Le vous oblige à travailler ce jour là.



La liberté du choix ou OBLIGATION D'IMPOSER !!



Le 10 octobre 2016, une note de service invitait les agents en postes fixes à choisir quel jour ils souhaitaient travailler pour les fêtes de fin d'année. Très tôt, un grand nombre a joué le jeu en se positionnant très tôt sur une date bien précise.

Mais voila, quel ne fut pas leur désarroi, lorsqu'à quelques jours des fêtes, ceux-ci reçoivent un courrier dans leur boîte aux lettres les obligeant à travailler à une autre date...

Monsieur le Directeur, est-ce respecter les agents de changer et d'imposer de nouvelles règles à quelques jours des échéances. Où doit-on comprendre que règne une preuve flagrante d'« d'autocratie » sur Muret !!! **Les vies personnelles des agents du Centre de Détention de Muret ont-elles si peu d'intérêts et de considérations....**

Ne soyez pas étonné si dorénavant cette initiative ne trouve plus d'adhésion...

Muret, le 17 décembre 2016

Pour le Bureau Local S.P.S.
Le Délégué Adjoint de Région

Christy NICOLAS